

Séance du 14 Mai 1946

L'an mil neuf cent quarante-six, le quatorze Mai, à vingt-une heures, le Conseil Municipal de Montréjeau, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean Grand, Maire.

Étaient présents : M. M. Kalazac, Soubielle, Verdier, Joandine, Galan, Saint-Blancas, Babbie, Carthier, Dupuy.

Absents excusés : M. Ferri, Gonarni, Maglin, Ricourt.

Absents : M^{mes} Seilhan, Adou, Castil, Fieus, M. M. Fagn, Bordes, Soubié.

Ordre du jour :

- 1^o Taxe vicinale
- 2^o Règlement des frais recensement de la population,
- 3^o Raid hippique de St. Gaudens.
- 4^o Fête patronale
- 5^o Demande France U.R.S.S.
- 6^o Arènes de l'Avenue de Mazères,
- 7^o Pompe de Mazères (station élévatrice)
- 8^o Boîte aux lettres E.I.V. Abeille
- 9^o Projet d'urbanisme
- 10^o Tarif des concessions d'eau de la Ville.

Taxe vicinale

Le Président rappelle que la loi du 31 Mars 1903 donne au Conseil Municipal la possibilité de substituer aux journées de prestations qui il est tenu de faire en faveur des chemins vicinaux, une taxe vicinale représentée par des centimes additionnels en nombre suffisant pour produire une somme égale à la valeur des journées.

Il demande à l'Assemblée si elle entend user de cette faculté pour le prochain exercice. - Le Conseil Municipal vote le remplacement de la prestation par une taxe vicinale. - Une délibération sera envoyée à M. l'Ingénieur en Chef du Service Vicinal.

Recensement population

Le Maire rappelle ensuite aux Membres présents qu'à la séance du 3 Février dernier, il leur avait donné connaissance de la circulaire ministérielle relative au recensement général de la population en France, dont la date était fixée au 10 Mars 1946.

A cet effet, la Commune devait faire l'avance des dépenses occasionnées qui lui seraient remboursées ultérieurement par l'Etat, d'après un tarif prévu.

En principe le C. M. avait décidé de confier ce travail à une personne compétente moyennant un prix forfaitaire de frs 10.000 (dix mille), chiffre correspondant au décompte indiqué dans la circulaire.

et approuvé,
au cours, le 21.5.1946
Préfet: illisible, signé.

raid hippique

M. Jean Tousson a été désigné pour procéder au dénombrement; je crois dit M. le Maire, qu'il l'a fait dans les conditions voulues. Il a été ajouté lui de lui mandater la somme convenue à prélever sur les fonds libres de l'exercice 1946 (Service budgetaire) sous réserve de l'approbation de l'Autorité de tutelle.

En conséquence, le Président demande à l'Assemblée de délibérer de voter les crédits nécessaires... Le C. M. a l'unanimité voté les crédits demandés.

Le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue du Président du Comité des courses de St Gaudens au sujet du raid hippique organisé pour la dernière semaine du mois de Mai.

Il demande à ses collègues d'engager favorablement la demande de subvention adressée par nos sympathiques voisins, estimant que la Municipalité se doit d'encourager toutes les manifestations de nature à faire connaître et à attirer du monde dans notre pittoresque région pyrénéenne.

et approuvé
au cours, le 16 Mai 1946
Préfet: signé illisible

Le C. M. vote une subvention de 5000 (cinq mille francs, dont le montant sera prélevé sur les fonds libres de l'exercice 1946, sous réserve de l'approbation de M. le D/ Préfet et après visa du Procureur Municipal pour existence des fonds.

Fête patronale

La fête patronale de Lannemizan ayant lieu le 30 juin, la Municipalité, à l'unanimité, décide de fixer cette année la fête de Lannemizan au 23 juin pour permettre aux forains de venir nombreux à cette occasion... La Commission des fêtes du C. M. et le Comité des Fêtes local de Lannemizan en temps voulu pour élaborer, concerts, le programme des réjouissances pour les journées des 22, 23 et 24 juin 1946... La publicité nécessaire sera faite, par la presse, en temps opportun et par affiches...

Rue U. R. S. S

Mon Conseil Municipal du parti communiste demande au nom du Comité France U. R. S. S. qu'une rue de la ville porte le nom de "Leningrad". Le Maire fait remarquer que, pour le moment, il n'y a aucune rue dont on puisse modifier le nom... Cette question est réservée.

Abattage d'arbres

Le Maire demande aux membres présents de l'autoriser, si cela est possible, à faire procéder à l'abattage des arbres se trouvant en bordure de l'Avenue de Mazères. Il précise que l'argent produit par la vente de ces arbres serait affecté à l'achat de plaques pour la rue dont le C. M. avait décidé de changer le nom. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Tourner de Mazères

Lecture est faite d'un rapport de M. Calazac, chargé comme Adjoint du service des eaux, indiquant qu'il s'était mis en relation avec la "Société le Matériel électrique S.W. à Paris en vue d'obtenir le plus tôt possible, la fabrication d'un arbre en acier américain et clavetés, à roulements et garni d'ouïe pour remplacer celui qui se trouve

de la
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
de
SAINT-GAUDENS
MAIRIE
de
MONTREJEAU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 Mai 1946

L'an mil neuf cent quarante six

Objet de la délibération :

Le Conseil Municipal de la Commune de Montrejeau régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean Grand; maire

Présents: MM. Talazac, Soubielle, Verdier, Dandine, Galan St-Biancat, Batbie, Carthéry, Dufor.-

Absents excusés : M. Ferré, Gouarné, Raylin, Recurt.-

Absents : Mes Adoue, Seilhan, Castel, Fiocco.-MM. Pages Bordes, Soubie.-

~~Absents = MM.~~ le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçu du président du Comité des Courses de St-Gaudens au sujet du Raid Hippique organisé pour la dernière semaine du mois de Mai.-

Il demande à ses collègues d'envisager favorablement la demande de subvention adressée par nos sympathiques voisins, estimant que la municipalité se doit d'encourager toutes les manifestations de nature à faire connaître et attirer du monde dans notre pittoresque région pyrénéenne.

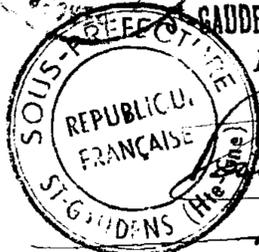
Le Conseil Municipal décide de voter une subvention de CINQ MILLE francs, dont le montant sera prélevé sur les fonds libres de l'exercice 1946, sous réserve de l'approbation de l'autorité de tutelle et après visa du Receveur Municipal pour existence des fonds.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie Conforme,
Le Maire,



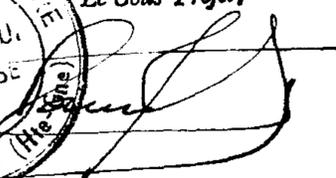
*Vu sans conteste en faveur
MONTREJEAU
15 MAI 1946
Le Percepteur*



VU et APPROUVÉ

SAINT-GAUDENS, le 16 MAI 1946

Le Sous-Préfet,



NK 2 n° 10520, hors de service... Il fait observer que si le matériel n'est pas remplacé d'urgence, la population risque d'être privée d'eau d'un moment à l'autre... Etant donné l'urgence de cette livraison, le Conseil Municipal décide de passer la commande en insistant pour une exécution très rapide et en informant le fournisseur que dès réception de ce premier arbre en acier, on avait l'intention de lui en commander un second (de secours!). Le prix du dit matériel livré prêts à l'expédition en usine, au total 5350 francs, plus la majoration de 1,11% pour tenir compte du taux de la taxe à la production portée de 9 à 10% est accepté ainsi que le mode de paiement, 30 jours fin de mois.

Boîte aux lettres

Le Maire donne ensuite connaissance de la lettre qu'il a reçue de M. Lejosne rejoignant Glau Valentin Hicelle par laquelle ce dernier demande à la Municipalité, pour des raisons de convenance personnelle, l'autorisation de déplacer la boîte aux lettres fixée sur le mur de l'immeuble qui l'occupe (côté Midi).

M. Lejosne offre de faire ce transfert, à ses frais, sur le mur de la Maison Antichan logements occupés par M. Bernadets comme locataire situé de l'autre côté, angle de la Rue de la Fontaine et Glau Lafayette.

L'autorisation lui est accordée sous réserve de l'acceptation écrite de M. M. Antichan et Bernadets et de l'Administration des P. U. I.

Projet d'urbanisme

Le Président donne lecture, en le commentant du texte complet d'un projet d'urbanisme régional dans lequel Montrojeau se trouve englobé... Après avoir fait observer l'intérêt que présente ce projet pour notre ville, il demande à ses Collègues de se prononcer... Et l'unanimité, les Membres présents acceptent le projet qui leur est soumis par l'organisme compétent et approuvent l'extension du dit projet qui englobera la ville de Montrojeau.

Concessions d'eau

Le Maire expose au C. Municipal que les rôles d'eau des concessions d'eau de la commune doivent être mis en recouvrement pour l'année 1946, dans le courant du mois de juillet.

Il estime que les tarifs appliqués actuellement à chaque catégorie de concessionnaires, sont loin de correspondre à ceux actuellement en vigueur dans la plupart des centres de l'importance de Montrojeau.

Il propose donc à l'Assemblée :

- 1° de ne maintenir qu'une catégorie unique de concessions dont le prix serait porté - dès approbation de la présente délibération - de cent vingt francs à deux cent cinquante francs par an;
- 2° les concessionnaires auraient droit à une consommation mensuelle de douze mètres cubes (12 M³) d'eau et les excédents seraient calculés à raison de trois francs le M³.

Le C. M. considérant que la concession unique est la formule la plus équitable et la plus rationnelle, tant pour

et approuvé
- séance du 10.3.1946

La Ville qui pour des usagers et qui il est logique que, celui qui utilise
l'eau en quantité excessive, la paie au tarif normal, se
range à l'unanimité à la proposition de M. L. Steiner.

Demands d'assistance

Le Maire fait savoir la salle et le Conseil Municipal délibère
en comité secret, sur divers demandes d'assistance formulées par :

- Femmes en couches : Lubat Marie née Obrique, accordée
- Assistance Complémentaire } M. Arino pour sa fille Gabrielle, hospitalisation urgente acceptée
- Assistance Complémentaire } Baccaro Louis pour sa fille Georges âgé de 7 mois, hospitalisé
- Assistance Complémentaire } d'urgence, acceptée pour une forte de la Diéjense.
- Assistance Aliénés } Rufant Lucien (de passage à Montjean) demande acceptée
- Assistance Aliénés } Commun. de l'Isle de la Madeleine pour Rigot Anne : accordée
- Assistance Aliénés } Asile de St. Léger pour Doussin Marguerite : rigot étant
- Assistance Aliénés } donné qu'il n'y a pas de charge de famille et que M. Doussin
- Assistance Aliénés } un commerce lui permet de supporter les frais d'hospitalisation.
- Assistance aux Enfants } M. Arino pour sa fille Lucien âgé de 10 ans : accordée
- Assistance aux Enfants } M. Jala pour sa fille J. de Raymond âgé de 10 ans : accordée
- Assistance aux Indigents } Et la demande du P. Cormier, le Conseil décide d'accorder
- Vieillesse, Infirmités, Incapacités } Guiral Louis et sa femme d'assistance aux V. I. Incapables

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze
quatre minutes.